



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le mardi 7 avril 2026, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2026-3


Désignation : 1200, 50^e Avenue,
Lot 6 362 934, cadastre du Québec

Nature et effets :

La présente demande concerne l'empiètement du bâtiment principal, déjà construit, dans la marge latérale droite sur une distance de 0,41 m. La marge minimale prescrite dans cette zone est de 2,0 m, alors que le bâtiment est implanté à 1,59 m de la ligne latérale droite du lot.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 17^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.

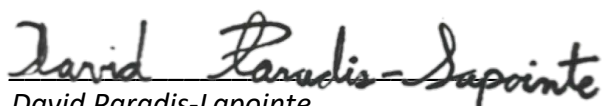

David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 17^e jour du mois de mars 2026, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de mars 2026.


David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier